

Convention collective de la Production cinématographique et de films publicitaires**BRANCHE SON****Compte rendu de la réunion de la Commission Mixte du 30 novembre 2021**

Lors de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de la Production cinématographique et de films publicitaire qui s'est tenue le 30 novembre 2021 :

- **Les trois Syndicats de producteurs** UPC, API, SPI, ont confirmé qu'ils étaient favorables à la création du poste de 2^{ème} assistant son cinéma.
- Ils nous ont informés qu'ils nous faisaient une contreproposition quant à la définition de fonction et nous ont transmis le texte le soir même, laquelle maintient le contenu de nos propositions concernant la nature du poste, les connaissances requises et l'activité de l'assistant.
- Pour ce qui concerne le salaire minimum garanti, ils proposent de le fixer à 903,22 euros, soit le niveau du salaire minimum du secrétaire de production cinéma.

Nous sommes désormais tout proches d'un Accord. À ceci près qu'ils nous ont annoncé qu'ils se refusaient pour l'instant à ratifier un avenant relatif uniquement à la branche son et que leur signature était subordonnée à la négociation préalable de dispositions concernant les stagiaires – ce qui n'a aucun rapport –, et que soit revue l'ensemble de la classification, des titres et des définitions de fonctions.

Autrement dit, ils tentent de retarder l'échéance et de trouver prétexte pour repousser dans le temps l'introduction du poste le plus possible, c'est en tout cas l'impression que cette prise de position donne, d'autant plus incompréhensible qu'ils ont accepté de signer tout récemment un avenant modifiant la classification du chef coiffeur, à qui est accordé le statut cadre.

Nous avons donc adressé un courrier aux membres de la Commission Mixte en vue de la prochaine réunion, en espérant que celle-ci, qui doit se tenir à la fin du mois de janvier, puisse décider qu'un accord relatif à la branche son sera finalisé et mis à la signature en suivant :

Paris, le 30 décembre 2021

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Pour faire suite à la réunion du 30 novembre 2021 concernant l'ajout dans le texte du titre II de la Convention collective d'un titre de fonction de deuxième assistant son cinéma, nous vous informons que nous donnons notre accord à la proposition que vous avez déposée quant aux définitions de fonction ainsi établies, d'une part pour le

Premier assistant opérateur du son cinéma et d'autre part pour le Deuxième assistant opérateur du son cinéma :

1^{er} assistant opérateur du son cinéma

Cadre

Sous les directives du chef opérateur du son, il assure, en fonction de la prise de vues, la captation du son par tous moyens techniques, en particulier par l'entremise de la perche, et a la charge d'installer les différents microphones. Il a la charge du stock de support son et du matériel son.

2^{ème} assistant opérateur du son cinéma

Non-cadre

Il assiste le 1^{er} assistant opérateur du son dans sa fonction. Il assure les perches de complément. Il a la connaissance de tous moyens d'enregistrements, assure la mise en place, le rangement et l'entretien du matériel son.

Nous demandons aux Syndicats de producteurs de bien vouloir faire un ultime effort eu égard à la proposition qu'ils ont déposée et porter le salaire minimum garanti à hauteur de 910,00 euros base 39 heures, ceci dans l'optique de maintenir la cohérence de la grille au regard des responsabilités qui sont confiées au deuxième assistant son.

Par ailleurs, nous demandons instamment – en considérant que ce courrier constitue un dernier échange et vient entériner un accord tout proche - que celui-ci donne lieu à l'établissement d'un Avenant spécifique dans les prochaines semaines et que celui-ci soit soumis à la signature des partenaires sociaux de la branche dans des délais rapprochés en vue d'une extension.

Le remettre à plus tard, notamment au prétexte d'examiner des titres de fonctions pour lesquels aucune proposition écrite n'a été déposée, ne serait pas compréhensible au regard de la demande pressante que les techniciens de la branche son vous ont faite.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer...

Pour la Présidence...

Forts de notre pétition pour la création du poste de 2^{ème} assistant du son qui a réuni plus de 600 signatures, nous maintenons notre mobilisation et nous nous tenons prêts afin de contraindre s'il cela s'avérait nécessaire les Syndicats de producteurs UPC, API et SPI à ratifier sans retard cette amélioration du texte de la Convention.

Paris, le 30 décembre 2021

La branche son du SNTPCT
